

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE CERTIFICAT
D'AUTORISATION DE DÉMOLITION**

Conformément à l'article 11 du règlement no RCM-4-2005, avis est donné que le Comité de démolition siégera à l'hôtel de ville, 60, avenue Martin, niveau rez-de-chaussée, le mardi 21 juin 2022 à 8 h 30 pour disposer de la demande soumise en vue de la démolition du bâtiment suivant :

2220, avenue Wren

Conformément à l'article 12 dudit règlement, « Toute personne qui veut s'opposer à l'émission d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de cet avis public ou de son affichage sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la municipalité », à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.dorval.qc.ca ou par courrier à l'attention du Service des affaires publiques et du greffe, Hôtel de Ville, 60, avenue Martin, Dorval, H9S 3R4 au plus tard le 20 juin 2022, à 16 h.

DONNÉ À DORVAL, QUÉBEC, ce 31 mai 2022.

Pour le comité sur la démolition

(signé) Me Julia Levitin

Greffière adjointe